

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE****MÉTROPOLE DE LYON****VILLE D'OULLINS****DÉCISION DU MAIRE****N° D23\_002****Objet : Rendu compte des marchés publics n°5 - du 1er/10/2022 au 31/12/2022****Le Maire d'Oullins,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20210708\_1 en date du 8 juillet 2021 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté n° SJ20\_432 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Clément DELORME, 3ème Adjoint au Maire ;

**DECIDE :****Article 1 :**

Pour la période du 1er/10/2022 au 31/12/2022, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :    /    /  
Mise en ligne le                    /                    /  
Dates de notifications aux intéressés indiquées  
dans le tableau annexé.

Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation  
l'Adjoint délégué,  
Clément DELORME

**Fait à Oullins, le 3 janvier 2023****Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation  
l'Adjoint délégué,  
Clément DELORME**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Publié le



ID : 069-216901496-20230103-D23\_002-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 1er/10/2022 AU 31/12/2022									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/ approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	T2239MER	Changement d'énergie de la production ECS des vestiaires du stade Merlo à Oullins	consultation	31/10/2022	02/11/2022	55 303,20 €	Durée des travaux		RHONE FLUIDES
Attribution de marché	M2244AWS	Plateforme de dématérialisation des contrats de la commande publique pour les besoins de la Métropole de Lyon et des adhérents de la Centrale d'achat	appel d'offres ouvert <b>Marché passé en centrale d'achat Métropolitaine</b>	02/11/2022	03/11/2022	5 448,00 €	4 ans ferme		AVENUE-WEB SYSTEMES
Attribution de marché	S2241MAR	Prestation de receveur placier sur les marchés de la Ville d'Oullins	consultation	02/11/2022	08/11/2022	14 712,00 €	6 mois		FOIRES ET MARCHES ORGANISATION
Attribution de marché	S2223VIT1	Nettoyage des vitres des bâtiments publics de la Ville d'Oullins - Lot 1 - Nettoyage des vitres des bâtiments scolaires	procédure adaptée	31/10/2022	15/11/2022	27 905,28 €	2 ans reconductible 1 fois (soit 4 ans)		RHONIS
Attribution de marché	S2223VIT2	Nettoyage des vitres des bâtiments publics de la Ville d'Oullins - Lot 2 - Nettoyage des vitres de divers bâtiments municipaux	procédure adaptée	31/10/2022	15/11/2022	36 000,72 €	2 ans reconductible 1 fois (soit 4 ans)		ONASERV
Attribution de marché	T2234PEB	Fourniture et pose d'une structure de jeux pour enfants au Pôle Petite Enfance de la Bussière	consultation	08/11/2022	15/11/2022	19 011,10 €	Durée des travaux		PRO URBA SUD

Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Publié le



ID : 069-216901496-20230103-D23\_002-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 1er/10/2022 AU 31/12/2022									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/ approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	I2236JDF	Mission de faisabilité relative a l'aménagement de la cour élémentaire du groupe scolaire Jean de la Fontaine	consultation	15/11/2022	17/11/2022	15 000,00 €	6 mois environ		BE URBAN
Attribution de marché	T2237TO1	Réfection de couverture et étanchéité sur bâtiments municipaux - Lot 1 (Couverture Bardeaux)	procédure adaptée	19/11/2022	21/11/2022	53 632,70 €	Durée des travaux		LE NY ALAIN
Attribution de marché	T2237TO2	Réfection de couverture et étanchéité sur bâtiments municipaux - Lot 2 (Couverture en tôles d'acier nervurées)	procédure adaptée	19/11/2022	30/11/2022	47 469,00 €	Durée des travaux		ZINGUERIE DU RHONE GLISIERE TOITURE
Avenant	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 14 (Electricité - courants forts courants faibles - SSI - Photovoltaïque ) - Modification 6	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	02/07/2022	27/10/2022	240 258,75 €	Pas de modification de délais	1 397,52 €	GUILLOT
Avenant	S2000-EIT	Exploitation des installations de chauffage, eau sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation - Modification 2	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 10% montant initial et modification < seuils EU)	17/11/2022	18/11/2022	517 915,00 €	Pas de modification de délais	5 623,20 €	IDEX ENERGIES
Avenant	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 17 (Terrassements - VRD - Espaces verts) - Modification 3	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	24/11/2022	08/12/2022	729 790,70 €	Pas de modification de délais	7 461,76 €	GREEN STYLE